



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 7 juin 2021

Objet : Préavis de grève, de 0h à 24h, le mardi 15 juin 2021

Monsieur le Maire, Monsieur le Président,

Depuis le début du quinquennat, les gouvernements successifs ont refusé toute mesure générale particulièrement concernant la valeur du point, synonyme de blocage des rémunérations indiciaires pour les agents publics. Ce blocage a pour conséquence une perte du pouvoir d'achat qui ne peut se poursuivre, ni être compensée par des mesures parcellaires, catégorielles, qu'elles soient indiciaires ou indemnitaires, d'autant qu'il impacte également le niveau des retraites.

Pour la fédération CGT des Services publics, la reconnaissance des agentes et des agents de la Fonction publique, de leurs qualifications et de leur engagement, passe nécessairement par le dégel du point d'indice et des mesures générales indiciaires.

Quelles que soient les appréciations que l'on puisse porter sur des mesures ciblées et catégorielles, elles ne sauraient être suffisantes et elles n'endigueront pas la dégradation continue du pouvoir d'achat des personnels, ni le décalage croissant entre les exigences de qualifications et la rémunération. De surcroît, elles génèrent des iniquités et, souvent, mettent à mal la grille indiciaire et le statut.

La fédération CGT des Services publics estime indispensable que s'ouvrent sans tarder de véritables négociations salariales où l'incontournable augmentation de la valeur du point d'indice et des mesures générales seront examinées et prises en compte.

Dans la période, alors que les agents territoriaux ont démontré par leur engagement sans faille leur rôle central en exerçant leurs missions dans un contexte très dégradé de crise sanitaire et sociale, le gouvernement continue de leur appliquer sa politique régressive.

La CGT réaffirme son opposition à la loi dite de transformation de la Fonction publique et en revendique l'abrogation. Sous couvert de modernisation, cette loi mine le statut de la Fonction publique, garant de la neutralité du service rendu et de l'égalité des droits des agentes et agents, mais aussi des usagers et usagers.

Nous n'acceptons pas :

- Les atteintes au droit de grève qui empêchent les agents de lutter contre la pénurie de moyens et de personnel ;
- La précarisation massive rendue possible par l'élargissement du recours au recrutement par contrat ;
- Les logiques d'externalisation, de privatisation et le détachement d'office vers le privé ;
- La suppression des CHSCT au profit d'une instance unique et au détriment de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des agents ;

- L'affaiblissement des prérogatives des CAP qui empêche les représentants du personnel élus de défendre les intérêts et les carrières des agents.

Pour toutes ces raisons, la CGT NMCA et la fédération CGT des Services publics appellent à faire du 15 juin prochain une journée d'actions et d'interventions au cours de laquelle les agent-e-s porteront à nouveau, haut et fort, leurs légitimes revendications. Si, bien entendu, celles touchant au pouvoir d'achat seront au cœur de la mobilisation, d'autres exigences essentielles touchant à l'emploi, au temps de travail, aux missions publiques feront partie intégrante de cette journée unitaire.

Le syndicat CGT NMCA portera, une nouvelle fois, ses revendications locales, notamment :

- Obtenir l'égalité professionnelle femmes-hommes par la mise en place immédiate d'une vraie politique de réduction des différences de revenus et d'avancements ;
- Rouvrir de réelles négociations sur le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) imposé dans nos 3 entités ;
- Permettre aux agents à temps non complet d'accéder à des temps complets ;
- Exiger la titularisation des agents contractuels ;
- Embaucher d'urgence des fonctionnaires, afin de garantir un Service public de qualité répondant aux besoins de la population ;
- Garantir une véritable équité de traitement des agents en termes d'avancement ;
- Augmenter l'indemnité de résidence à 3 % du traitement de base pour compenser la cherté du logement dans notre département ;
- Rétablir le congé libérable, ainsi que la prime de départ à la retraite.

La liste n'est pas exhaustive.

Dans ce cadre, le syndicat CGT Nice Métropole Côte d'Azur dépose donc un préavis de grève pour la journée du 15 juin 2021, préavis comprenant les nuitées en amont et aval de cette journée pour les personnels travaillant en horaires décalés. Il couvre l'ensemble des personnels de la ville de Nice, de la Métropole et du CCAS de la ville de Nice.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

P/ Le Syndicat CGT


Le Secrétaire Général
Hugues JEFFREDO